

RÈGLEMENT 1031-28-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le Règlement 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement a été adopté le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code de la sécurité routière*, la Ville de Bromont a le pouvoir de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de procéder à l'amendement du Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, afin d'ajouter la traverse piétonnière de la rue d'Adamsville, coin rue Brousseau et de retirer celles sur la rue Brousseau près du chemin d'Adamsville ainsi que celle près du chemin Magenta;

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE G

L'**annexe G – Traverses piétonnières** est abrogée et remplacée par l'annexe G jointe au présent règlement afin :

- D'ajouter la rue d'Adamsville, coin rue Brousseau;
- De retirer la rue Brousseau près du chemin d'Adamsville;
- De retirer la rue Brousseau près du chemin Magenta;

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE « G » – Traverses piétonnières

LOUIS VILLENEUVE
MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE G

Traverses piétonnières

Près de ou entre...



chemin d'	Adamsville	entre rue Caron et rue Brousseau
chemin d'	Adamsville	entre rue Gagnon et rue des Berges
chemin d'	Adamsville	entre pont et rue Choinière
chemin d'	Adamsville	coin rue Choinière
rue d'	Adamsville	coin rue Brousseau
rue du	Bourgmestre	près rue Shefford
boulevard de	Bromont	face rue de Vaudreuil
boulevard de	Bromont	entre rue de Montréal et voie ferrée
boulevard de	Bromont	coin rue de Papineau et rue de Joliette
rue	Brousseau	devant l'école St-Vincent-Ferrier
boulevard du	Carrefour	coin rue Saint-Martin
rue des	Carrières	devant le parc à chien
rue du	Cercle-des-Cantons	près du rond-point
rue	Champpêtre	entre rue de la Gare et rue du Parc
rue	Champlain	près carrefour giratoire
rue	Champlain	près rue Nicolet
rue	Champlain	entre le stationnement P1 et P2 de Bromont, montagne d'expériences
rue de	Châteauguay	coin rue de Hull
rue de	Charlevoix	près rue Nicolet
rue	Choinière	près chemin d'Adamsville
chemin	Compton	près rue du Violoneux
rue des	Deux-Montagnes	près kiosque postal
chemin de	Gaspé	près du 50, chemin de Gaspé
chemin de	Gaspé	rue Pierre-Bellefleur
rue d'	Iberville	près rue de Hull
rue des	Irlandais	au nord de la rue Dunn
rue des	Irlandais	devant rue O'Connor
rue	John-Savage	devant l'aréna
rue de	Missisquoi	près chemin de Gaspé
rue de	Montréal	près boulevard de Bromont
rue de	Montréal	intersection rue John-Savage
rue des	Moulins	entre le 164 et le 168
rue	Pierre-Bellefleur	face à l'entrée de l'école
rue	Pierre-Bellefleur	devant l'entrée de la bibliothèque
rue	Shefford	entre chemin Compton et rue John-Savage
rue	Shefford	devant rue des Patriotes



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 1031-28-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Avis de motion, dépôt et présentation : 7 octobre 2024
Adoption du règlement : 4 novembre 2024
Avis public : 5 novembre 2024
Entrée en vigueur : 5 novembre 2024

LOUIS VILLENEUVE
MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE